

Éditorial : la France et la Suisse dans les technologies avancées

Autor(en): **Chambre de commerce suisse en France**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **55 (1975)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La France et la Suisse dans les technologies avancées

Il est peu de domaines où la France et la Suisse ne possèdent pas, en matière de coopération, un patrimoine commun d'expériences et de traditions. C'est aussi le cas des technologies avancées. Comment pourrait-il en être autrement étant donné l'étroitesse des rapports économiques et l'absence, pour le cas de la Suisse, de matières premières indigènes : La Suisse, en effet, ne peut offrir que le produit de techniques et d'expériences à l'exclusion de toute ressource naturelle.

La statistique commerciale est suffisamment éloquente pour témoigner de la pérennité de cette donnée de base. Mais celle-ci est encore plus affirmée dans le domaine des échanges de brevets et licences. Certes, ce n'est pas un secteur où seule interviendrait la technologie avancée. Il recouvre l'ensemble du trafic auquel donnent lieu ventes, achats et licences de brevets quelle qu'en soit la technologie.

D'après les chiffres les plus récents, les sommes perçues par la Suisse au titre des licences et brevets cédés à la France dépassent de plus de huit fois les sommes perçues par la France au titre des mêmes transactions passées en Suisse. Ce déséquilibre au profit de la Suisse tient pour une part au nombre beaucoup plus grand de brevets suisses déposés en France que de brevets français déposés en Suisse. Pour la seule année 1973 le premier chiffre était de 2118, le second de 1150. Mais l'origine du déséquilibre tient aussi à l'importance relative des deux marchés.

Bien évidemment, une société suisse sera davantage tentée par l'exploitation de ses brevets en France que ne le sera une société française par la possibilité de faire exploiter ses brevets en Suisse. Dans le premier cas, le marché indigène est étroit, dans le second il est vaste. Les mêmes raisons qui poussent les Suisses à s'intéresser à la France, incitent les Français à prospecter d'abord leur propre espace économique.

Ce n'est pas un problème, mais une complémentarité. Elle a appris aux Suisses et aux Français à coopérer et à exploiter les ressources d'une convergence dont il y a lieu de se féliciter.

Chambre de Commerce Suisse en France.